Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2015-1091** **15/12/2015**

Date de mise en application : 26/11/2015
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 25/12/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour l'emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire (résidence administrative fixée à Nantes).

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint

de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Pays-de-la-Loire)

JO du 26 novembre 2015

Un emploi de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire est déclaré vacant à compter du 1er janvier 2016. Sa résidence administrative est fixée à Nantes.

Placé sous l'autorité de l'équipe de direction qu'il assiste, le directeur régional adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère chargé de l'agriculture. Son action s'inscrit dans le cadre des orientations retenues pour la gouvernance des directions régionales qui ont été validées par la CNATE du 22 septembre 2015.

Cet emploi peut-être cumulé avec les fonctions de chef de service.

Cet emploi est classé en groupe IV au sens du décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État régis par le décret sus visé.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Claudine LEBON (tél. : 02 72 74 70 10), directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays-de-la-Loire, ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (tél. : 01 49 55 81 80).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un *curriculum* vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'attention de la Secrétaire générale, (délégation à la mobilité et aux carrières), 78 rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07 SP.